

## Procédure de maintien d'agrément d'un GAEC dates jalons d'un dossier

ordre	Descriptif des étapes	Dates jalons
1	Établissement des statuts signés et de la note modification, AG délibérant sur l'organisation du travail et éventuellement, établissement des conventions de mises à disposition des surfaces par les associés  Etablissement du mandat pour transmission de la décision de maintien d'agrément au conseil juridique (notaire, centre de gestion)	
2	Transmission du dossier COMPLET à la DDTM dans <b>le mois qui suit la mise en oeuvre des modifications statutaires</b> (soit un mois au plus tard après la date d'effet)	
3	Instruction de la demande	
4	Échanges avec le GAEC ou son conseil si tous les éléments nécessaires à l'instruction n'ont pas été fournis initialement	
5	Rédaction de la décision de maintien d'agrément par la DDTM	
6	Transmission par courriel de la décision au conseil juridique (notaire, centre de gestion) <b>si mandat</b>	
7	Notification de la décision de maintien d'agrément au GAEC et demande de pièces: KBIS, attestation MSA pour les nouveaux associés	
8	Enregistrement au centre de formalités des entreprises	
9	Transmission des informations par le CFE aux organismes concernés (Greffes tribunal, MSA, impôts, douanes...)	
10	Enregistrement par le greffe du tribunal compétent et délivrance du KBIS à jour	
11	Affiliation MSA et AMEXA des associés exploitants nouveaux	
12	Établissement par la MSA d'attestations d'affiliation et/ou de rattachement pour le GAEC et pour chacun des associés	
13	Transmission des pièces demandées au point (7) à la DDTM	
14	Attribution du numéro PACAGE pour les nouveaux associés et notification au GAEC	

### (\*) Pièces demandées maintien d'agrément :

- statuts définitifs signés
- extrait K bis
- conventions de mise à disposition du foncier dans leur version définitive signées
- procès verbal d'AG traitant de la répartition du travail ou règlement intérieur dans sa version définitive signé
- Note modifications statutaires
- Attestation MSA d'enregistrement du GAEC indiquant le nom de chaque associé présent dans le GAEC, et attestations MSA de chaque associé en tant que "membre de société non salarié agricole"